



Études environnementales

Vincotte aide les entreprises à rédiger leur demande de permis d'environnement ainsi qu'à préparer et réaliser les études préalables à l'obtention de ce permis. Songez notamment aux rapports d'incidence environnementale (RIE) ou aux rapports de sécurité environnementale (RSE), qui sont nécessaires dans le cadre de la demande de permis d'environnement ou aux études d'environnement et de sécurité complémentaires posées comme condition préalable à l'obtention du permis d'environnement. Les entreprises peuvent également s'adresser à nous pour des études préparatoires à l'élaboration de politiques en matière environnementale.

Votre solution personnalisée

Vincotte vous offre un large éventail de services conçus sur mesure pour votre entreprise. Nous pouvons compter sur le travail d'experts reconnus dans différentes disciplines comme l'air, l'eau, la santé humaine, le bruit et les vibrations et le sol. Ils sont capables de décrire les différentes incidences environnementales aussi bien de projets industriels que de travaux d'infrastructures (aéroports, pipelines, etc.). Grâce à notre position centrale, nous sommes à même de réaliser et de finaliser une étude rapidement et en toute indépendance. L'utilisation des meilleures techniques disponibles est pour nous fondamentale. Pour prédire les éventuelles incidences environnementales, nous estimons important de combiner les modèles généralement admis à des applications SIG.

Lorsque des rapports de sécurité environnementale (RSE) ou des études de sécurité (en matière de coups de poussières ou d'éoliennes) sont nécessaires, nos experts reconnus en rapports de sécurité se chargent de les réaliser pour vous de manière à ce que vous disposiez d'un service totalement intégré pour votre permis d'environnement.

Votre résultat

Par le biais de notre approche spécifique nous veillons à ce que tout soit prêt pour que votre demande de permis d'environnement puisse être introduite immédiatement.

Important à savoir

Législations

Dans le cadre des études et autres services, nous travaillons en tenant compte des diverses réglementations européennes, de la législation régionale relative au permis d'environnement (Vlarem I et II) et du décret RIE-RSE et de ses arrêtés d'exécution.

Normes et standards

Nous suivons et utilisons les codes de bonnes pratiques, les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleurs documents de références (BREF) communément acceptés dans tous nos projets.

Logiciel

Nos analyses de risques quantitatives ne sont réalisées qu'avec les logiciels les plus performants et les plus récents (DNVGL, TNO...).

Dans quelle situation ?

Vincotte met ses experts à disposition tant des projets industriels que des PME et des pouvoirs publics.